

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 23 JANVIER 2024 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Lundi 27 novembre 2023 - 19H00. Adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour*
- *Désignation du secrétaire de séance : Philippe STROPPIANA*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire*
  - *Décision 10/2023 : Bail commercial de location avec M. Frédéric PETIT*

**1. Approbation de l'attribution de compensation définitives 2023 - Luberon Monts de Vaucluse**  
*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Suite à l'adoption du rapport de la CLECT du 27 juin 2023, par les conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée, le conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse a entériné les Attributions de Compensation définitives 2023 comme suit :

Communes	Attributions de compensation définitives 2023
BEAUMETTES	141 781,14
CABRIERES D'AVIGNON	193 995,56
CAVAILLON	7 338 799,02
CHEVAL BLANC	1 009 206,52
GORDES	1 143 232,59
LAGNES	96 546,53
LAURIS	542 373,43
LOURMARIN	458 404,00
MAUBEC	278 795,74
MERINDOL	114 588,98
OPPEDE	55 618,97
PUGET	292 389,61
PUYVERT	267 202,07
ROBION	206 199,09
TAILLADES	280 520,55
VAUGINES	134 798,50
<b>TOTAL</b>	<b>12 554 452,30</b>

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI, cette délibération communautaire nécessite une délibération concordante du conseil municipal de la commune concernée, approuvant le montant alloué et la révision libre des Attributions de Compensation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la méthode de fixation libre des Attributions de Compensation et les actualisations des Attributions de Compensation communales pour le financement des charges transférées telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT du 27 juin 2023,
- APPROUVER le montant de l'Attribution de Compensation définitive 2023 proposée par le conseil communautaire à la commune de Maubec ;

*Adopté à l'unanimité*

**2. Convention de réservation de logements et de gestion en flux - Grand Delta Habitat**

*Rapporteur : Michel REY*

Afin de définir la composante du flux (assiette du flux), l'objectif et le mode de calcul du flux de logements, les modalités de gestions de réservation, la proposition et l'attribution de logement, l'évaluation du dispositif, les modalités de résiliations et sanctions, il convient de délibérer pour signer une convention entre la mairie et Grand Delta Habitat.

*Adopté à l'unanimité*

3. **Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse pour la couverture des risques statutaires pour la période 2024-2025**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire expose :

- que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,
- que, par circulaire du 11 août 2021, le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES et des conditions du contrat.
- que compte-tenu du montant des prestations du contrat-groupe proposé en 2021 par le Centre de Gestion de Vaucluse, la commune n'a pas donné suite et s'est tournée vers l'assurance GROUPAMA présentant la meilleure offre,
- que le contrat d'assurance statutaire souscrit auprès de GROUPAMA a cessé au 31/12/2023,
- qu'un marché d'assurances a été effectué en 2023, notamment dans le cadre du risque statutaire,
- que dans le cadre de ce marché, le lot n°4 relatif à la couverture du risque statutaire a été déclaré sans suite,
- que l'offre du Centre de gestion de Vaucluse, dans le cadre du groupement SOFAXIS / CNP ASSURANCES est la plus intéressante et dont les conditions sont les suivantes :

Durée du contrat : 2 ans (date d'effet 01/01/2024)

Régime du contrat : capitalisation

Garantie des taux :

- CNRACL : 2 ans
- IRCANTEC : 2 ans

Préavis : contrat non résiliable.

○ **Agents CNRACL**

- Risques garantis et conditions :
- Accident du travail / maladie professionnelle
- Frais de soins (y compris reprise du passé) + Remboursement de la rémunération sans franchise
- Décès
- Longue maladie / longue durée
- Remboursement de la rémunération sans franchise
- Maternité / adoption
- Maladie ordinaire
- Remboursement de la rémunération avec franchise 15 jours
- Taux : 6,06 % + frais de gestion du CDG84 de 4%, soit 6,30%

○ **Agents IRCANTEC**

- Risques garantis : tous risques avec franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire
- Taux : 1,10% de la masse salariale assurée + frais de gestion de 4%, soit 1,14%

Il est proposé d'approuver la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG84 et la commune de Maubec, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit.

*Adopté à l'unanimité*

**4. Demande de subvention au titre de la DETR 2024 et de la DSIL 2024 – création d'un vestiaire au stade Louis Ritou**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Maire expose que le projet de construction d'un vestiaire communal est estimé, en avant-projet sommaire, à 613 730 € HT (incluant les frais d'étude).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	300 000 €	49 %
Etat	DSIL	167 000 €	27 %
Etat	Fonds Vert	24 000 €	4 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		22 730 €	20 %
Emprunts		100 000 €	
<b>TOTAL HT</b>		<b>613 730 €</b>	<b>100 %</b>

*Adopté à l'unanimité*

**5. Demande de subvention au titre de la DETR 2024 – extension du système de vidéosurveillance**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Maire expose que le projet d'extension du système de vidéosurveillance élaboré et présenté au budget 2023 n'a pu être réalisé en raison de l'absence de subvention.

En 2024, il est possible de présenter le projet au titre de la DETR pour une subvention d'Etat pouvant atteindre 50% de la dépense.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	40 983 €	50 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		40 984 €	50 %
<b>TOTAL HT</b>		<b>81 967 €</b>	<b>100 %</b>

*Le dossier sera également présenté au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) selon les mêmes caractéristiques qu'en 2023 pour un taux de financement pouvant atteindre 50%.*

*Adopté à l'unanimité*

**6. Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 – création d'une toiture en panneaux de production d'énergie photovoltaïque (performance environnementale)**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Maire expose que le projet de construction d'un vestiaire communal est estimé, en avant-projet sommaire, à 613 730 € HT. Dans la conception du bâtiment, il est prévu de créer une toiture constituée de panneaux destinés à la production d'énergie photovoltaïque, estimée à 30 000 € HT. Cette production devra permettre d'alimenter le bâtiment pour l'intégralité de sa consommation électrique (auto consommation).

Ce projet de panneaux photovoltaïques est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre du Fonds Vert dans le cadre de la performance énergétique, à hauteur de 80% de son coût HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR - DSIL	300 000 €	49 %
Etat	DSIL	167 000 €	27 %
Etat	Fonds Vert	24 000 €	4 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		22 760 €	20 %
Emprunts		100 000 €	
<b>TOTAL HT</b>		<b>613 800 €</b>	<b>100 %</b>

*Adopté à l'unanimité*

#### 7. **Opération 50 000 arbres en Vaucluse : projet d'aménagement des espaces publics**

*Rapporteur : Jean-François DUBOIS*

La commune souhaite mener un programme de plantation dans le cadre du dispositif de subvention du Conseil départemental « Planter 50 000 arbres en Vaucluse »

Cette mission d'accompagnement porte sur :

- Un plan de situation des projets de plantation sur le territoire communal,
- Des schémas de plantations,
- Une liste des végétaux,
- Un plan de financement.

Les sites de plantations sont au nombre de 5 :

- Végétalisation de la parcelle Chapelin (aux abords des habitations et le long du chemin du Puits de Grandau) en prévision de l'aménagement d'un jardin public,
- Plantation d'arbres le long d'un cheminement piéton (en projet), en lieu et place d'une haie de cyprès masquant actuellement la vue sur le vieux village,
- Plantation d'arbres sur le haut du parking du Laquais,
- Plantation d'arbres sur le site de la Noria, situé chemin du Carraire,
- Remplacement d'arbres dans la cour d'école.

La convention d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Vaucluse prévoit une participation financière de la commune de 2 500 €. Toutefois celle-ci sera entièrement prise en charge par le CAUE du fait de l'antériorité de l'adhésion de la commune à la structure.

*Adopté à l'unanimité*

#### 8. **Subvention à la coopérative scolaire de Maubec**

*Rapporteur : Aurore STELLA*

Les enfants de 4 classes de l'école de Maubec ont pu se rendre à un spectacle à l'Opéra d'Avignon courant janvier. Les frais liés à cette manifestation s'élèvent à 600 € pour l'ensemble des classes.

Il est proposé de verser une subvention de 600 € à l'association de la coopérative scolaire de l'école Arthur Rimbaud qui se chargera de régler les frais auprès du transporteur.

*Adopté à l'unanimité*

9. **Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Compte-tenu de la réussite à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe d'un agent technique de la commune, il est proposé au conseil de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1<sup>er</sup> février 2024 afin de permettre la promotion de l'agent concerné.

*Adopté à l'unanimité*

*Le Maire lève la séance à 19H55*

*le Maire,*

  
Frédéric MASSIP